

BOURSE DE CROISSANCE TSX INC.

AVIS DE PROJET DE MODIFICATION ET SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

Bourse de croissance TSX Inc. (la « TSXV ») publie le présent avis de projet de modification et de sollicitation de commentaires. Les modifications (au sens attribué à ce terme ci-dessous) seront mises en œuvre lorsqu'elles auront été approuvées par la British Columbia Securities Commission et l'Alberta Securities Commission (collectivement, les « Commissions ») après avoir fait l'objet d'un avis public et d'une période de commentaires.

Motifs

La direction préférentielle du flux d'ordres pour les ordres cachés non attribués est en voie de devenir la norme au sein du secteur au Canada. La TSXV propose les modifications à la lumière des demandes des clients, par souci d'uniformité avec les autres marchés canadiens qui offrent une fonctionnalité similaire et pour améliorer sa compétitivité.

Date prévue de la mise en œuvre

La mise en œuvre des modifications sera réalisée après l'obtention des approbations réglementaires, et la TSXV prévoit qu'elle aura lieu dès le premier trimestre de 2021.

Incidence prévue

La TSXV ne prévoit aucune incidence importante sur la structure des marchés, les membres, les investisseurs, les émetteurs et les marchés financiers étant donné que d'autres marchés canadiens offrent déjà la direction préférentielle du flux d'ordres pour les ordres cachés non attribués. La TSXV prévoit des retombées positives mineures pour certains membres et investisseurs étant donné qu'ils pourront bénéficier d'une réduction des intermédiaires pour les ordres cachés non attribués. Elle prévoit par ailleurs que les modifications augmenteront la qualité de l'exécution et diminueront les coûts de négociation.

Incidence prévue des modifications sur le respect par la TSXV des lois sur les valeurs mobilières applicables

Les modifications n'auront pas d'incidence sur le respect par la TSXV des lois sur les valeurs mobilières applicables et, plus particulièrement, sur le respect de l'obligation d'offrir un accès équitable et de maintenir des marchés équitables et ordonnés. La direction préférentielle du flux d'ordres est une fonctionnalité courante dans les marchés boursiers canadiens, et d'autres marchés canadiens l'offrent déjà pour les ordres cachés anonymes.

Estimation des délais requis par les membres et les fournisseurs de services pour modifier leurs systèmes après la mise en œuvre des modifications

Aucune modification technique obligatoire ne devrait être nécessaire pour les membres et les fournisseurs de services étant donné qu'aucun changement n'est apporté aux spécifications par suite des modifications. Néanmoins, la TSXV prévoit un délai d'au moins 60 jours entre l'approbation réglementaire et la mise en œuvre des modifications, ce qui devrait être suffisant pour permettre leur adoption par les intervenants souhaitant en tirer pleinement parti.

Existence d'éléments comparables aux modifications dans d'autres marchés ou territoires

La direction préférentielle du flux d'ordres pour les ordres cachés non attribués est actuellement offerte à la NEO Bourse, à la Bourse des valeurs canadiennes et sur MatchNow.

Le 5 mars 2020, Omega Securities Inc. a publié une sollicitation de commentaires portant notamment sur la possibilité de permettre la direction préférentielle du flux d'ordres pour les ordres visibles et cachés, qu'ils soient attribués ou anonymes.

De plus, le 10 mars 2020, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a approuvé la modification des règles de négociation et des politiques de Nasdaq Canada découlant de la mise en œuvre de la direction préférentielle du flux d'ordres pour les ordres non attribués (anonymes).

RÈGLE A.1.00 INTERPRÉTATION

A.1.01 Définitions

Sauf indication contraire du contexte, les définitions qui suivent s'appliquent aux présentes règles.

[...]